

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 23 septembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 20 – Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Frédéric CARANTA, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Juliette GRIMA, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Christophe ROSSET, Gilles ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Michel SCHELLER, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux,

Pouvoirs : 4 - Francis MONNI à Martine LAURE, Yvette ROUX à Hubert MONNIER, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Virginie SERRA-SIEFFERT à Juliette GRIMA,

Absents : 3 - Philippe BARTHELEMY, Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Conformément aux dispositions de l'article L.133-4 du Code du Tourisme, l'Office Municipal de Tourisme et d'Animations Culturelles de Grimaud (OMTAC), constitué sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.

Le Comité de Direction est composé de représentants de la Commune et de représentants des professionnels locaux du secteur du tourisme, désignés pour la durée du mandat municipal.

À cet effet, par délibération du 26 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé à 13 le nombre total de sièges à pourvoir au sein du Comité de Direction, répartis de la manière suivante :

- Collège des Elus : 7 conseillers municipaux titulaires et 7 suppléants ;
- Collège des Professionnels : 6 membres titulaires et 6 suppléants choisis parmi les catégories socio-professionnelles énumérées ci-dessous :
 - 1 représentant de la filière hôtellerie ;
 - 1 représentant de la filière hôtellerie de plein air ;
 - 1 représentant de la filière des résidences de tourisme ;
 - 1 représentant de la filière des chambres d'hôtes et meublés de tourisme ;
 - 1 représentant de la filière restauration et commerces ;
 - 1 représentant de la filière activités de loisirs.

Suite au départ de la représentante de la filière « résidences de tourisme » du collège des socio-professionnels, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre, afin de compléter la composition du Comité de Direction de l'OMTAC de Grimaud.

Après consultation par l'OMTAC des acteurs socio-professionnels des filières concernées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Monsieur Sébastien CADIEUX pour siéger au sein du Comité de Direction de l'OMTAC de Grimaud, en qualité de membre titulaire de la filière « résidences de tourisme » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Délibération N° 2022/03/092

Office Municipal de Tourisme et d'Animation Culturelle de Grimaud (OMTAC) – Désignation d'un représentant du Collège des socio-professionnels.